

Dossier d'inscription 2023/2024

Enfant

Sexe :	F M		
Nom et prénom :			
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	

Responsables légaux

Mère		Profession :	
Autorité parentale :	Oui Non		
Nom et prénom :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
E-mail :			
Tél. :			
Père		Profession :	
Autorité parentale :	Oui Non		
Nom et prénom :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
E-mail :			
Tél. :			



Autre responsable légal - Personne physique ou morale

Autorité parentale :	Oui	Non
Nom / organisme :		
Fonction :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		
E-mail :		

Prénoms et âges des autres enfants de la famille

Personne à appeler en cas d'urgence

Nom et prénom :		
Lien avec l'enfant :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		
E-mail :		



Informations santé et assurance

Nom du médecin traitant :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :			
Hôpital (en cas de besoin) :			
Allergies éventuelles :			
Compagnie d'assurance :			
N° de contrat d'assurance :			

Autorisation images

J'autorise OUI / NON

que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires - utilisation interne à l'école : photo de classes, photo souvenirs pour la famille...

Date Signatures

J'autorise OUI / NON

que les images de mon enfant soient utilisées pour la promotion et la communication de l'école : plaquettes de l'école, site internet, Facebook, émissions TV...

Date Signatures

Autorisation sorties

J'autorise OUI / NON

que mon enfant soit transporté dans les véhicules particuliers de l'équipe de l'école ainsi que ceux des parents qui pourraient s'ajouter à l'équipe encadrante, lors des sorties scolaires organisées par l'association.

Date Signatures



Personnes autorisées à prendre l'enfant à l'école (en dehors des parents)

Personne 1

Nom et prénom :	
Lien avec l'enfant :	
Téléphone :	

Personne 2

Nom et prénom :	
Lien avec l'enfant :	
Téléphone :	

- Frais d'inscription de l'élève : **140 €** (par famille)
- Frais de réinscription de l'élève : **70 €** (par famille)

virement à l'ordre de l'association *SANT IPOLI* (RIB joint).

Engagements : (Merci de cocher les deux cases ci-après avant de signer)

- Je m'engage à régler les frais de scolarité dès réception du relevé, soit par un règlement comptant (ristourne de 10%) soit en 10 versements mensuels.
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur (ci-joint) et m'engage à le respecter.

à, le

Signatures

Association loi 1901 Sant Ipòli - École alternative
Le Bourg, 12140 SAINT-HIPPOLYTE
www.santipoli.fr



Règlement Intérieur

Année scolaire 2023-2024

[document à conserver]

1 • GÉNÉRALITÉS

« **Sant Ipòli, école alternative** » est un établissement privé laïque hors contrat sans internat créé au sein de la structure juridique « Sant Ipòli, école alternative » association loi 1901. Cet établissement est dirigé par Stéphanie Sabatié, directrice enseignante.

« **Sant Ipòli, école alternative** » étant un établissement privé hors contrat, les familles, munies du numéro d'immatriculation obtenu de l'Education Nationale, doivent signaler l'inscription de leur(s) enfant(s) dans l'établissement à la Mairie de leur lieu de résidence.

La pédagogie pratiquée dans l'établissement se fonde sur des méthodes pédagogiques actives, ludiques et coopératives pour les enfants de 3 ans à 16 ans.

La communication non violente est au cœur du projet ainsi qu'un travail autour des émotions.

Les parents s'engagent à maintenir leur enfant à l'école pour une année scolaire complète.

2 • TARIFS

Les parents qui font le choix de scolariser leur(s) enfant(s) à Sant Ipòli, école alternative,, financent les frais de cette scolarité (voir grille des tarifs ci-jointe) payable en dix, 11, 12 mois ou en une seule fois. Pour une première inscription nous demandons 140€ de frais de dossier par famille (70 € les années suivantes) ainsi que 10 € de cotisation annuelle à l'association. Cette dernière permet de participer aux ateliers, aux formations et aux manifestations de l'association Sant Ipòli en étant assuré.

Les frais de scolarisation sont fixes et ne peuvent en aucun cas être négociés :

Ils correspondent au minimum nécessaire pour faire vivre la structure.

Une difficulté passagère des familles pour assurer le paiement des mensualités doit être signalée lors d'un rendez-vous avec le pôle comptabilité (Président + Trésorier).

Afin de maintenir la pérennité financière de l'association, les parents s'engagent à régler les frais de scolarisation de l'année en cours, même en cas d'interruption de la scolarité avant la fin de l'année scolaire (sauf cas de force majeure, à l'appréciation du bureau de l'Association).



Le moyen de paiement le plus souhaitable est le virement automatique.

En cas de paiement par chèque, tous les chèques pour l'année libellés au nom de l'association « Sant Ipòli » seront déposés avec le dossier d'inscription, et encaissés au 10 de chaque mois.

3 • HEURES PARTS-NATURE

Les parents sont invités à répondre aux besoins de l'organisation extra scolaire :

- Ménage et entretien des locaux, une fois par semaine (à tour de rôle)
- Bricolage et aménagements
- Mise en place d'un terrain d'aventure
- Mise en place de toute activité extra scolaire

4 • CALENDRIER & HORAIRES

Les périodes de vacances sont celles de la zone C (académie de Toulouse).

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 8h45 jusqu'à 9h00.

Pour les aménagements d'horaires spécifiques, voir directement avec le responsable pédagogique, Stéphanie Sabatié.

Tous les enfants inscrits sont tenus d'être présents à l'école tout au long de l'année et d'arriver entre 8h45 et 9h00 chaque matin.

Les parents sont tenus de signaler l'absence de leur enfant le jour même par téléphone et ensuite de confirmer par email avec justification.

5 • ADMISSION / REINSCRIPTION

Pour être admis à l'école, l'enfant doit avoir au moins deux ans et demi et la famille doit avoir terminé la démarche d'inscription et rencontrer le responsable pédagogique.

Pour qu'une réinscription soit possible, la famille doit avoir soldé sa participation financière de l'année scolaire précédente. Afin de garantir la pérennité de l'association, le bureau de l'Association se réserve le droit de refuser la réinscription des familles qui ne respectent pas le règlement intérieur.

En cas de demandes trop nombreuses, les enfants qui ne pourront être admis seront inscrits sur liste d'attente.



6 • TRANSPORT

Les parents sont responsables de l'acheminement des enfants jusqu'à l'école.

7. RESTAURATION SCOLAIRE

Un panier-repas est fourni par les familles.

8 • ASSURANCES

Les parents doivent souscrire à une assurance "responsabilité civile / scolarité" pour l'enfant scolarisé et fournir au directeur de l'école un duplicata de la police d'assurance.

9 • SORTIES

Les sorties organisées par l'équipe pédagogique ont un caractère obligatoire.
Les parents peuvent être amenés selon leur disponibilité à conduire leur(s) enfant(s) à un point de rencontre autre que l'école, ou co-voiturer d'autres enfants.

10 • DESISTEMENT

- **A l'inscription ou ré-inscription**

Il est demandé, avec le dossier d'inscription ou réinscription, le paiement des frais de scolarité. Ce chèque sera encaissé par l'association et ne pourra être remboursé même en cas de désistement.

- **En cours d'année**

Il est demandé aux parents souhaitant orienter leur enfant différemment en cours d'année de prendre rendez-vous au préalable avec le responsable pédagogique afin de l'informer de cette décision et d'accompagner l'enfant dans cette transition, et de prendre également rendez-vous avec le (ou la) trésorier (e) pour les modalités pratiques.



Les grandes lignes de l'école Sant Ipoli

[document à conserver]

La bienveillance au service des apprentissages et de l'acquisition de l'autonomie.

"L'enfant est unique pour apprendre, il doit se sentir accepté, aimé en sécurité, et acteur d'un environnement qui l'encourage, le nourrit, le soutient." Maria Montessori

C'est donc en travaillant à l'instauration de la bienveillance à tous les niveaux que les valeurs de notre projet vont pouvoir exister et se mettre en place comme allant de soi.

L'enfant acteur de ses apprentissages.

"Il ne s'agit pas d'abandonner l'enfant à lui-même pour qu'il fasse ce qu'il veut mais de lui préparer un milieu où il puisse agir librement." Maria Montessori.

Il s'agit donc de créer un environnement favorable au développement naturel des enfants.

Il faut au maximum tenter de valoriser le potentiel de l'enfant, pour favoriser un épanouissement individuel mais aussi collectif.
C'est pour cela qu'il faut privilégier la coopération plutôt que la compétition.

La classe multi-âges et l'absence de système de notation sont deux outils importants qui permettent la solidarité, l'entraide et le partage.

Le groupe devient un élément de richesse. Le suivi individualisé de chaque enfant permet à l'adulte de savoir où se situe l'enfant dans ses apprentissages.

Être à l'écoute des émotions de l'enfant et les accueillir sans jugement en l'aidant à les formuler, les reconnaître et les exprimer.

Pédagogie qui respecte au maximum le rythme de chaque enfant tout en restant en conformité avec le socle commun de l'éducation nationale.

Permettre que la joie et le plaisir soient les moteurs de l'apprentissage. La curiosité et le désir d'apprendre, de chaque enfant, sont encouragés par un accompagnement personnalisé, individualisé et stimulant. Une instruction qui se fonde sur l'enthousiasme d'apprendre et sur le goût de l'effort. L'autonomie de l'enfant est mise en avant, il est amené à se responsabiliser.

Parents et école, tous au service de l'enfant : La coéducation.

La concertation est nécessaire entre parents et professionnels, la richesse et l'harmonie de ses relations feront de l'école un lieu de vie agréable pour les enfants et les adultes.



CIC		Sud Ouest	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Banque 10057	Guichet 19137	N° compte 00020451301	Clé 63 Devise EUR
Identifiant international de compte bancaire		Domiciliation CIC MUR DE BARREZ	
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1005 7191 3700 0204 5130 163	CMCIFRPP	
Domiciliation CIC MUR DE BARREZ PLACE DE MONACO 12600 MUR DE BARREZ ☎ 05 65 51 40 03		Titulaire du compte (Account Owner) SANT IPOLI ÉCOLE 12140 ST HIPPOLYTE	
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

